Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260623-DEL260623_03-DE

PLESCOP

Délibération du 23 juin 2026

26-06-23-03 : FINANCES – Adoption du règlement budgétaire et financier

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni le mardi 23 juin 2026 en session ordinaire à la mairie de PLESCOP

***Présents : (28)** : LALYS Benoit, MOURAUD Françoise, LE BOULAIRE Arnaud, GUIHO Françoise, AUBREE Christophe, LETIEMBRE Isabelle, BALDESCHI Nicolas, FORGET Véronique, PENPENIC Bruno, MOUNY Joël, ALLEMANT Danielle, LE BOULGE Christine, PERTEL Hubert, GUIMARD Annie, POTTIER Laure, KIZIBOUKOU Jocelin, BOUET Matthieu, NICOLAS Cédric, LE KERNEC Charles, LE TRIONNAIRE Benoît, SELARD Anne-Audrey, RAUT Camille, MANIC Jeanne, LOUDUN Marie-Paule, RICHARD Antoine , GOALES Claire Emmanuel, BUSSON Philippe, CATTANT Catherine*

***Absents excusés ayant donné pouvoir : (1)** : DE KERMENGUY Anne-Charlotte à MOURAUD Françoise*

***Absents excusés : (0)** :*

***Secrétaire de séance :** Christophe AUBREE*

***Quorum (15) :** atteint*

Arnaud LE BOULAIRE lit et développe le rapport suivant :

Le règlement budgétaire et financier (RBF) est un document formalisant les règles internes relatives à la gestion budgétaire et comptable d'une collectivité, il est voté par son assemblée délibérante. Un règlement budgétaire financier est donc propre à une collectivité.

L'adoption du présent règlement budgétaire et financier (RBF) s'inscrit, conformément aux dispositions de l'article L.1612-30 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans le cadre de la mise en œuvre du référentiel budgétaire et comptable M57, à compter du 1er janvier 2024. La commune de Plescop, commune expérimentale, a mis en œuvre la M57 à compter du 1er janvier 2023 (délibération n°22-56 du 20 septembre 2022).

Le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) :

- Formalise et précise les principales règles de gestion
- Définit les règles internes de gestion propres à la commune dans le respect des textes réglementaires
- Organise et vulgarise les règles budgétaires et comptables afin de les rendre accessible aux élus et aux agents non spécialistes, tout en contribuant à développer une culture de gestion partagée.

Ce règlement est valable pour la durée de la mandature. Il peut toutefois être révisé.

La commission des finances propose d'adopter le règlement joint en annexe.

Annexe : projet de règlement budgétaire et financier

Vu l'article L 1612-30 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de règlement budgétaire et financier,

Considérant qu'un règlement budgétaire et financier doit être adopté avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement,

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260623-DEL260623_03-DE

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission « Finances et Administration Générale » du 9 juin 2026, le conseil municipal est invité à :

- **Approuver le règlement budgétaire et financier annexé à la présente ;**
- **Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 29 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Copie certifiée conforme

Le Maire
Benoit LALYS

Le secrétaire de séance,
Christophe AUBRÉE

